

LE CESER ILE-DE-FRANCE SOUHAITE LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS INTERREGIONALES AU SEIN DU BASSIN PARISIEN

6 février 2015 Dans un rapport et un avis adopté le 4 février 2015, le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France demande que le Bassin parisien soit considéré comme un ensemble territorial naturel, support de l'action publique.

Le Bassin parisien, une bonne échelle de réflexion et de coordination

Les coopérations interrégionales au sein du Bassin parisien souffrent d'un intérêt variable voire limité de la part des acteurs régionaux, accentué par des facteurs budgétaires et structurels. Cela provoque un allongement des délais de réalisation des projets qui impacte directement la population. Le Bassin parisien, espace polycentrique bénéficiant de l'influence de la région-capitale est pourtant un espace pertinent pour l'action publique relevant des domaines du transport, du fret, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

4 thématiques prioritaires

L'assemblée consultative francilienne identifie 4 thématiques interrégionales prioritaires : les voies de communication et grandes infrastructures de transport, le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche et l'environnement.

Le Ceser préconise de développer une action publique concertée dans ces domaines, au travers de diagnostics partagés, de coordination et de contractualisation entre les différents acteurs.

Les modalités de la coopération interrégionale

Le Ceser affirme son attachement à la relance et au renforcement des relations entre Régions du Bassin parisien, au niveau de l'Etat, des Régions et des Ceser concernés.

Au-delà des contrats de plan interrégionaux (CPIER), il souhaite le développement général des relations interrégionales dans l'ensemble des domaines de compétences des Régions, notamment afin de gommer les disparités de toute nature liées aux effets « frontière ».

Le Ceser considère que la réforme territoriale en cours doit favoriser la réflexion sur l'articulation entre les opérations de fusion interrégionales et le développement des coopérations interrégionales, deux façons complémentaires d'aborder le renforcement et la revitalisation de l'action publique dans un cadre européen et mondialisé.

CONTACT PRESSE Sarah Le Borgne • sarah.le-borgne@iledefrance.fr • 01 53 85 66 97 / 06 63 51 92 76